

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 76

présenté par  
M. de Courson  
et les membres du groupe Nouveau Centre

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne semble pas raisonnable d'élargir les bénéficiaires de régimes spéciaux alors que le contexte actuel de réforme des retraites vise à la convergence des régimes vers le régime général de retraite.

Aussi cet amendement propose-t-il de supprimer la disposition introduite par l'article 14 nouveau.